

a trois paragraphes ; je vais les citer *in extenso* et *seriatim*. La parole est à M. Sulte :

" Permettez-moi, dit-il, de vous faire observer que je n'ai rien écrit au sujet de la traite des fourrures imputée aux Jésuites. M. Taché, m'attaquant sur ce sujet, prouve qu'il n'a pas lu mon livre. "

Par exemple, avoir la cruauté de me dire que je n'ai pas lu son livre, quand je ne suis pas encore remis de l'ennui et du haut-le-cœur que cette lecture m'a causés ; c'est trop fort.

M. Sulte est donc incapable d'analyser quoi que ce soit, quand sa vanité et son outrecuidance sont en jeu. Je n'ai point attaqué M. Sulte sur le sujet de la traite imputée aux Jésuites, pas plus que je ne l'ai attaqué sur la guerre qu'on a voulu faire, il n'y a pas longtemps, aux Hospitalières ; cette partie de ma première correspondance était une réparation faite par moi, d'une faute commise par un des miens, et une déclaration de principes. L'occasion de cette réparation et de cette défense des religieux et des religieuses m'était seulement fournie, par les attaques de M. Sulte contre les prêtres et contre les œuvres d'évangélisation.

Loin d'avoir attaqué M. Sulte, sur ce point, j'ai pris grand soin, au contraire, de dégager sa responsabilité de cet incident, en faisant la citation de l'un des deux passages de ses trois volumes publiés, où il est question de ce sujet, citation que j'ai accompagnée de la remarque élogieuse qui s'y lit ainsi : " M. Sulte reconnaît, il faut le dire, l'existence de " cette disposition, dans des termes convenables. "

Quelle n'est donc pas l'étourderie de M. Sulte ? Quel n'est donc pas son mépris de toute dignité et de toute franchise, en fait de procédés littéraires ? J'aimerais mieux me faire amputer la main droite que de l'employer à commettre une injustice envers qui que ce soit. Si ce malheur m'arrivait, par accident, je m'empresserais de réparer le tort ou le dommage causé, même innocemment.

M. Sulte voit, par ce qui précède, que j'ai mieux lu son livre que lui-même, puisqu'il affirme n'avoir rien écrit sur le sujet, tandis que, de fait, il en a bien parlé, en deux endroits.

Voici le second paragraphe de la communication de M. Sulte :

" Lorsque j'ai reproché, dit-il, à Mgr de Laval de n'avoir pas créé un " clergé canadien, je ne m'attendais pas que M. Taché, ou un autre, ferait " mentir les dates, reculerait de quarante ans, afin de se trouver en présence d'enfants de sept ans. Mgr de Laval a exercé comme évêque de " 1659 à 1688 et la moyenne des garçons canadiens, âgés de seize à trente " ans, durant cette période, était de quatre cents. "

Des garçons de trente ans ; c'est presque des vieux garçons : confrérie qui demeure très respectable, mais qui, d'ordinaire, ne va plus à l'école. Passons. Les ruses et les feintes de M. Sulte ne sont pas de celles qui font perdre la voie : il est plus